

1<sup>re</sup> DIRECTION

2<sup>e</sup> BUREAU

Tél. (48) 24.14.95

Poste 542

REPertoire  
DEPARTEMENTAL N° 2452

INSTALLATION CLASSEE SOUMISE A AUTORISATION

R E C E P I S S E

d'une déclaration de changement de dénomination

Le Préfet, Commissaire de la République du Département du Cher, Chevalier de la Légion d'Honneur ;

VU la loi n° 76.663 du 19 Juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU le décret du 20 Mai 1953 modifié constituant à titre transitoire la nomenclature des installations classées ;

VU le décret n° 77.1133 du 21 Septembre 1977 pris pour l'application de la loi susvisée ;

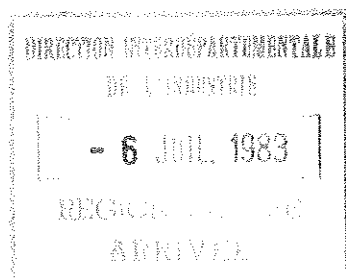
DONNE récépissé aux Fonderies et Ateliers de Saint-Satur, dont le siège social est à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100), Quai Alphonse Le Gallo, n° 49, de sa déclaration en date du 29 Juin 1983 faisant connaître le changement de dénomination de l'entreprise sise à SAINT-SATUR (Cher), anciennement S.A. BERNARD MOTEURS.

L'exploitant est tenu de se conformer aux prescriptions des arrêtés préfectoraux d'autorisation, à toutes les prescriptions de la législation en vigueur, notamment celles des lois et décrets susvisés.

Sont spécialement rappelées :

- les dispositions édictées par le Livre II du Code du Travail et les décrets réglementaires et arrêtés pris pour son exécution dans l'intérêt de l'hygiène et de la sécurité des travailleurs.

Les droits des tiers restent expressément réservés.



BOURGES, le - 5 JUIL 1983

Le Préfet,  
Commissaire de la République,

Pour le Commissaire de la République,  
Le Chef de Bureau délégué,

Signé : R. MOREUX

*[Signature]*

ORLÉANS

Reg. J.C. N° 23.73.18